



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 96720

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes rencontrées par les étudiants masseurs-kinésithérapeutes. En effet, selon les organisations représentatives des membres concernés (les masseurs-kinésithérapeutes professionnels, les formateurs et les étudiants), une intégration de leur cursus au processus de Bologne, instituant le système licence master doctorat est essentielle. Aussi, elle souhaiterait connaître les suites du premier groupe de travail ministériel ayant eu lieu le 5 décembre 2005 sur l'universitarisation des études en kinésithérapie et la mise en place du système LMD.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées, dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et, parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite éventuelle des études ouvrant des possibilités d'évolution de carrières. Cette réflexion doit prendre également en compte les contraintes statutaires qui régissent les professions de santé. La réflexion est déjà bien avancée pour les professions médicales. À l'issue d'une large concertation, ces travaux ont fait l'objet d'un rapport qui vient d'être remis par le professeur Thuilliez au ministre de la santé et des solidarités et à celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dispositif devrait pouvoir être effectif au plus tard en 2010 comme le prévoient les accords de Bologne, pour les professions qui adhéreront aux orientations qui seront proposées.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96720

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6129

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11399